



Extrait du Circonscription de Dieppe Ouest

<http://circ-dieppe-ouest.spip.ac-rouen.fr/?Le-Coup-de-Pouce-CLE>

# Le Coup de Pouce CLÉ

- EDUCATION PRIORITAIRE

- Accompagnement

-



Date de mise en ligne : mercredi 7 octobre 2015

---

Copyright © Circonscription de Dieppe Ouest - Tous droits réservés

---

### **Le Coup de Pouce Clé est un dispositif de prévention des décrochages précoces en lecture-écriture.**

Le Coup de Pouce Clé est un dispositif de prévention des décrochages précoces en lecture-écriture qui concerne des enfants, scolarisés en CP, dits « **fragiles en lecture** », en risque d'échec car ils ne reçoivent pas, à la maison, chaque soir, dans la régularité, l'accompagnement dont ils ont besoin pour « passer le cap », parfois difficile, de l'apprentissage de la lecture-écriture.

Les objectifs du « Coup de Pouce » est ainsi de permettre à ces enfants de réussir leur « **entrée en lecture** », de leur faire découvrir le plaisir de lire et leur donner le goût de la lecture.

Il convient de leur apporter quelques-uns des atouts de réussite que d'autres, plus favorisés, reçoivent quotidiennement, le soir, à la maison. Pour cela, ces enfants doivent faire, dans les classes d'abord, puis au sein du dispositif, « **l'expérience de la réussite** », condition indispensable au succès de tout apprentissage. Il s'agit de leur permettre d'acquérir confiance en soi et motivation et finalement d'associer dans leur esprit « **lecture et plaisir** ».

**Les parents sont pleinement associés à l'action** et contractent un certain nombre d'engagements concernant leur participation à la vie du club et l'accompagnement quotidien de leur enfant à la maison.

Pour la Ville de DIEPPE et pour la circonscription Dieppe Ouest, le Coup de Pouce CLÉ concerne les CP des écoles élémentaires Sonia Delaunay, Jules Michelet et Jules Ferry (qui relèvent des territoires de la Politique de la Ville) et, dans le prolongement de ce qui était, l'école élémentaire Desceliers.

Le démarrage des Clubs est prévu le mardi 3 novembre 2015 à 16h30.

